

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 8 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 08 septembre, à 20H00, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 2 septembre 2020, s'est réuni au complexe sportif des Maradas – Joël MOTYL à Pontoise, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Edwige AHILE, Madame Annie ALLOITTEAU, Madame Céline ALVES-PINTO, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Anne-Marie BESNOUIN, Madame Claire BEUGNOT, Monsieur Rachid BOUHOUCHE, Madame Rida BOULTAME, Monsieur Jean-Guillaume CARONE, Madame Christine CATARINO, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Lydia CHEVALIER, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Monsieur Elina CORVIN, Monsieur Xavier COSTIL (arrivé note 7), Madame Sylvie COUCHOT, Monsieur François DAOUST, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Moussa DIARRA, Monsieur Benoît DUFOUR, Madame Cécile ESCOBAR, Monsieur Hervé FLORCZAK, Madame Hawa FOFANA (arrivée note 17), Madame Emmanuelle GUEGUEN, Madame Linda HELLA, Monsieur Thibault HUMBERT, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Madame Elvira JAOUEN (arrivée note 8), Monsieur Christian JOUAN, Monsieur Laurent LAMBERT, Monsieur Raphaël LANTERI, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Laurent LEBAILLIF, Madame Monique LEFEBVRE, Madame Harielle LESUEUR, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Laurent LINQUETTE, Monsieur Régis LITZELLMANN, Madame Marie MAZAUDIER, Monsieur Philippe MICHEL, Madame Léna MOAL-DEBOURMONT, Madame Sandra NGUYEN-DEROSIER, Monsieur Eric NICOLLET, Monsieur Armand PAYET, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Monsieur Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT, Monsieur Alexandre PUEYO, Madame Roxane REMVIKOS, Monsieur Alain RICHARD (arrivé note 7), Madame Keltoum ROCHDI, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Abdoulaye SANGARE, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Madame Elisabeth STROHL, Madame Jennifer THEUREAUX, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Joël TISSIER, Monsieur Frédérick TOURNERET, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Madame Stéphanie VON EUW, Madame Daisy YAICH, Madame Malika YEBDRI, Monsieur Karim ZIABAT (arrivé note 4)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hamid BACHIR ayant donné pouvoir à Hervé FLORCZAK, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Jean-Christophe VEYRINE ayant donné pouvoir à Thibault HUMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Edwige AHILE

La séance est ouverte à 20h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Edwige AHILE »

1.1 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET JURY DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil, après en avoir acté le dépôt d'une liste unique :

1/ **PREND ACTE** de la prise d'effet immédiate des nominations suivantes :

TITULAIRES :

Laurent LAMBERT, Marie MAZAUDIER, Malika YEBDRI, Christian JOUAN, Eric PROFFIT-BRULFERT

SUPPLEANTS :

Philippe MICHEL, Anne-Marie BESNOUIN, Hervé FLORCZAK, Marie-Madeleine COLLOT, Eric NICOLLET

2/ **RAPPELLE** que la Commission et Jury sont présidés par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant.

1.2 COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil, après en avoir acté le dépôt d'une liste unique :

1/ **PREND ACTE** de la prise d'effet immédiate des nominations suivantes :

TITULAIRES :

Marc DENIS, Régis LITZELLMANN, Jean-Michel LEVESQUE, Raphaël LANTERI, Laurent LAMBERT

SUPPLEANTS :

Eliana CORVIN, Benoît DUFOUR, Frédéric TOURNERET, Tatiana PRIEZ, Lena MOAL DE BOURMONT

2/ **RAPPELLE** que la Commission est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant.

1.3 COMMISSION DE CONTRAT DE PARTENARIAT : ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil, après en avoir acté le dépôt d'une liste unique :

1/ **PREND ACTE** de la prise d'effet immédiate des nominations suivantes :

TITULAIRES :

Laurent LINQUETTE, Laurent LAMBERT, Sylvie COUCHOT, Christian JOUAN, Abdoulaye SANGARE

SUPPLEANTS :

Xavier COSTIL, Marie-Madeleine COLLOT, Benoît DUFOUR, Anne-Marie BESNOUIN, Christine CATARINO

2/ **RAPPELLE** que la Commission est présidée par l'autorité habilitée à signer le contrat de partenariat ou son représentant.

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de créer les commissions suivantes :

Animation et Solidarités Territoriales

Finances et Ressources

Action Economique, Emploi, Recherche et Enseignement Supérieur

Développement Urbain et Solidarités Urbaines

Services Urbains et Ecologie Urbaine

2/ DIT que les membres seront désignés à une prochaine séance.

3. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) : COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations,

2/ FIXE le nombre de membres du collège des élus à 11 et à 10 le nombre d'associations locales.

3/ NOMME pour siéger au collège des associations locales, les associations suivantes :

ASSOCIATION A.G.L.E.A.U.

ASSOCIATION AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs)

ASSOCIATION ASSECO-CFDT

ASSOCIATION ARC 95

ASSOCIATION INDECOSA-CGT 95

ASSOCIATION CSF (Confédération Syndicale des Familles)

ASSOCIATION CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

ASSOCIATION OR.GE.CO (Organisation Générale des Consommateurs)

ASSOCIATION UFC QUE CHOISIR

ASSOCIATION AORIF (Union Sociale pour l'habitat d'Ile-de-France)

4/ DESIGNE dans le respect du principe de la représentation proportionnelle les membres suivants du Conseil communautaire :

Marc DENIS

Malika YEBDRI

Eric NICOLLET

Régis LITZELLMANN

Laurent LAMBERT

Anne-Marie BESNOUIN

Jean-Michel LEVESQUE

Hervé FLORCZAK

Raphaël LANTERI

Frédéric TOURNERET

Elvira JAOUEN

4. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : CRÉATION - COMPOSITION - MODE DE DÉSIGNATION DES MEMBRES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (la CLECT),

2/ FIXE sa composition à 13 membres,

3/DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces désignations,

4/DESIGNE les membres comme suit :

Saint Ouen l'Aumône	Laurent LINQUETTE
Cergy	Abdoulaye SANGARE
Boisemont	Philippe MICHEL
Courdimanche	Elvira JAOUEN
Jouy le Moutier	Hamid BACHIR
Maurecourt	Joël TISSIER
Pontoise	Laurent LAMBERT
Eragny sur Oise	Marie-Madeleine COLLOT
Menucourt	Eric PROFFIT-BRULFERT
Neuville sur Oise	Gilles LE CAM
Osny	Christian JOUAN
Pulseux-Pontoise	Thierry THOMASSIN
Vauréal	Jean-Marie ROLLET

5. COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ : COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations,

2/ FIXE la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité comme suit :

- Collège des élus communautaires
- Collège des associations
- Collège des communes

3/ DESIGNE les membres pour le collège des élus communautaires :

Keltoum ROCHDI
Elvira JAOUEN
Tatiana PRIEZ
Benoît LAMBERT
Jean Guillaume CARONE

et le collège des associations :

Mobile en Ville
Association des paralysés de France
Association pour adultes et jeunes Handicapés du Val d'Oise
REMORA 95 (Service d'aide à la vie sociale)
Présence 95
Quelle Terre pour demain ?

4/ INVITE les communes membres à désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

7.1 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES FERMÉS : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP).

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

APRES AVOIR PROCÉDÉ À L'ELECTION :

- Présents : 64
- Pouvoirs : 3
- Exprimés : 67 voix pour

2/ DESIGNE,

16 représentants titulaires :

- ✓ Michel PICARD
- ✓ Joël VANDAMME
- ✓ Didier DAINE
- ✓ Rachid BOUHOUC
- ✓ Régis LITZELLMANN
- ✓ Xavier COSTIL
- ✓ Hervé FLORCZAK
- ✓ Joël TISSIER
- ✓ Olivier FOURCHES
- ✓ Gilles LE CAM
- ✓ Antoine ARTCHOUNIN
- ✓ Gilbert DERUS
- ✓ Emmanuel PEZET
- ✓ Laurent LAMBERT
- ✓ Xavier LANIO
- ✓ Jean-Marie ROLLET

16 représentants suppléants :

- ✓ Eric NICOLLET
- ✓ Daisy YAICH
- ✓ Anne ALLOITTEAU
- ✓ Anne-Marie BESNOUIN
- ✓ Jean-Michel LEVESQUE
- ✓ Frédéric TOURNERET
- ✓ Marie-Madeleine COLLOT
- ✓ Olivier MEDROS
- ✓ Bernard ROZET
- ✓ Sébastien GUERY
- ✓ Lena MOAL DE BOURMONT
- ✓ Raphaël LANTERI
- ✓ Linda HELLA
- ✓ Christine CATARINO
- ✓ Pascal CRAFFK
- ✓ Valérie ZWILLING

En qualité de représentants de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein du SIARP.

7.2 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES FERMÉS : Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne (SMAVV)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

APRES AVOIR PROCÉDE A L'ELECTION :

- Présents : 64
- Pouvoirs : 3
- Exprimés : 67 voix pour

2/ DESIGNE,

3 titulaires

- ✓ Jean-Michel LEVESQUE
- ✓ Frédéric TOURNERET
- ✓ Lena MOAL DE BOURMONT

✓
2 suppléants

- ✓ Joël TISSIER
- ✓ Anne-Marie BESNOUIN
- ✓

En qualité de représentants de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein du SMAVV.

7.3 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES FERMÉS : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautll (SIARH)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

APRES AVOIR PROCÉDE A L'ELECTION :

- Présents : 64
- Pouvoirs : 3
- Exprimés : 67 voix pour

2/ DESIGNÉ,

2 représentants titulaires :

- ✓ Eric PROFFIT BRULFERT
- ✓ Christine CATARINO

2 représentants suppléants :

- ✓ Didier DAINE
- ✓ Joël TISSIER

En qualité de représentants de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein du SIARH.

8.1 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES OUVERTS : BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE CERGY-NEUVILLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

APRES AVOIR PROCÉDE A L'ELECTION :

- Présents : 65
- Pouvoirs : 3
- Exprimés : 68 voix pour
-

2/ DESIGNÉ :

- Malika YEBDRI
- Jean-Marie ROLLET
- Gilles LE CAM
- Hervé FLORCZAK

Comme représentants de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein du Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Cergy-Neuville.

8.2 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES OUVERTS : PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

APRES AVOIR PROCÉDÉ À L'ÉLECTION :

- Présents : 65
- Pouvoirs : 3
- Exprimés : 68 voix pour

2/ **DESIGNE :**

- Titulaire :
 - Monique LEFEBVRE
- Suppléant :
 - Alain RICHARD

Comme représentants de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

8.3 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES OUVERTS : SYNDICAT MIXTE DES BERGES DE L'OISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

APRES AVOIR PROCÉDÉ À L'ÉLECTION :

- Présents : 65
- Pouvoirs : 3
- Exprimés : 68 voix pour

2/ **DESIGNE :**

- Titulaires :
 - Annaëlle CHATELAIN
 - Roxane REMVIKOS
 - Gilles LE CAM
 - Marie-Madeleine COLLOT
 -
- Suppléants :
 - Jean-Marie ROLLET
 - Joel TISSIER

Comme représentants de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise.

8.4 SERVICES GÉNÉRAUX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES OUVERTS : L'ENTENTE OISE AISNE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

APRES AVOIR PROCÉDE A L'ELECTION :

- Présents : 65
- Pouvoirs : 3
- Exprimés : 68 voix pour

2/ DESIGNE :

- Titulaire :
 - Gérard SEIMBILLE
- Suppléant :
 - Frédérick TURNERET

Comme représentants de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein de l'Entente Oise Aisne.

9.1 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : OFFICE DE TOURISME DE CERGY-PONTOISE – PORTE DU VEXIN.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

APRES AVOIR PROCÉDE A L'ELECTION :

- Présents : 65
- Pouvoirs : 3
- Exprimés : 68 voix pour

2/ DESIGNE :

- Titulaires :
 - Marie MAZAUDIER
 - Claire BEUGNOT
 - Monique LEFEBVRE
 - Anne-Marie BESNOUIN
- Suppléants :
 - Gilles LE CAM
 - Joël TISSIER
 - Christine CATARINO
 - Marie-Madeleine COLLOT

comme représentants de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein de l'office de tourisme de Cergy-pontoise – porte du Vexin.

9.2 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : SPLA CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

APRES AVOIR PROCÉDE A L'ELECTION :

- Présents : 65
- Pouvoir : 3
- Exprimés : 68 voix pour

2/ DESIGNE,

- ✓ Hervé FLORCZAK
- ✓ Marc DENIS
- ✓ Malika YEBDRI
- ✓ Rachid BOUHOUC
- ✓ Eric NICOLLET
- ✓ Philippe MICHEL
- ✓ Thibault HUMBERT
- ✓ Elvira JAOUEN
- ✓ Jean-Michel LEVESQUE
- ✓ Laurent LINQUETTE
- ✓ Annaëlle CHATELAIN
- ✓ Céline ALVES-PINTO
- ✓ Eric PROFFIT BRULFERT
- ✓ Raphaël LANTERI
- ✓ Laurent LAMBERT

en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au sein du Conseil d'Administration de la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement.

2/ DESIGNE Hervé FLORCZAK, pour assurer la représentation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Publique Locale d'Aménagement Cergy-Pontoise Aménagement.

3/ AUTORISE ses représentants à accepter toutes fonctions, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration, émettre tout avis et prendre part à tout vote.

4/ AUTORISE Hervé FLORCZAK à porter la candidature de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise à la présidence du Conseil d'Administration de la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement, et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre.

9.3 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : SMAAC

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

APRES AVOIR PROCÉDE A L'ELECTION :

- Présents : 65
- Pouvoirs : 3
- Exprimés : 68 voix pour

2/ DESIGNÉ :

- ✓ Alexandra WISNIEWSKI
- ✓ Sylvie COUCHOT
- ✓ Elisabeth STROHL
- ✓ Linda HELLA

comme représentants de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein de l'établissement SMAAC.

10. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DES AUTRES ORGANISMES EXTÉRIEURS : ASSOCIATIONS/FONDATIONS - COMITÉS/COMMISSIONS EXTÉRIEURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

APRES AVOIR PROCÉDE A L'ELECTION :

- Présents : 65
- Pouvoir : 3
- Exprimés : 68 voix pour

2/ DESIGNÉ :

Comme représentant de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : (voir tableau ci-dessous)

Nom de l'organisme	Appellation / Sigle de l'organisme	Nbre de représentant	Instance	Prénom + nom du représentant de la CACP
CHAUFFAGE URBAIN				
Association des Maîtres d'Ouvrage publics de Réseaux de Chaleur et d'Installation de traitement des déchets	AMORCE	1	AG	Marc DENIS
CULTURE				
Conservatoire à Rayonnement Régional (<i>les Président et VP en charge de la culture sont membres de droit (MD)</i>)	CRR	4	CE	Alexandra WISNIEWSKI
			CE	Harlelle LESUEUR
			CE	Céline ALVES PINTO
			CE	Christine CATARINO
		MD	CE	Jean-Paul JEANDON
		MD	CE	Sylvie COUCHOT
Points Communs - Nouvelle Scène Nationale de Cergy-Pontoise		4	AG + CA	Alexandra WISNIEWSKI
			AG + CA	Sylvie COUCHOT
			AG + CA	Anne-Marie BESNOUIN
			AG + CA	Elisabeth

				STROHL
DEVELOPPEMENT DURABLE				
Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France (ex Naturparif)	ARB	1		Joël TISSIER
AMPERE Industrie		1 T	CSS	Gilles LE CAM
		1 S	CSS	Laurent LINQUETTE
Comité de Liaison des Energies Renouvelables	CLER	1	AG	Marc DENIS
Commission Consultative de l'Environnement pour l'aérodrome de Pontoise-Cormelles en Vexin		1 T	CC	Eric NICOLLET
		1 S	CC	Lena MOAL DE BOURMONT
Commission Départementale des risques naturels majeurs	CDRNM	1 T		Frédéric TOURNERET
		1 S		Elina CORVIN
Ferme d'Ecancourt - Association d'éducation à l'environnement		1	AG + CA	Joël TISSIER
Plantes et Cités		1	AG	Joël TISSIER
EDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				
Association CY Campus International		1 T	AG	Jean-Paul JEANDON
		1 S	AG	Thibault HUMBERT
Carrefour Enseignement Supérieur - Entreprises du Val d'Oise	CESE 95	1	CA	Thibault HUMBERT
		2	AG	Thibault HUMBERT
			AG	Keltoum ROCHDI
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	CROUS	1 T	CA	Thibault HUMBERT
		1 S	CA	Eric NICOLLET
CY Cergy - Paris Université		1 T	CS	Thibault HUMBERT
		1 S	CS	Daisy YAICH
CY Fondation - Cergy-Paris Université		1 T	CA	Thibault HUMBERT
		1 S	CA	Gilles LE CAM
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)				
Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire	RTES	1	AG	Elina CORVIN
MOBILITE, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS				
Groupement des Autorités Responsables de Transport	GART	1 T	AG	Eric NICOLLET
		1 S	AG	Lena MOAL DE BOURMONT

ACTION ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE				
Association Agir pour la Valorisation par l'Emploi et les Compétences	AVEC	1	AG	Keltoum ROCHDI
Association Construire au futur, Habiter le futur		1 T	AG	Hervé FLORCZAK
		1 S	AG	Philippe MICHEL
Association pour Favoriser l'accompagnement et la Création d'Entreprises dans le VO	AFACE	1	AG	Gilles LE CAM
Association Security Système Valley	SSV	1 T	AG	Gilles LE CAM
		1 S	AG	Jean-Michel LEVESQUE
Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise	CEEVO	2 T	AG	Gilles LE CAM
			AG	Jean-Michel LEVESQUE
INITIACTIVE 95		1 T	AG	Gilles LE CAM
		1 S	AG	Jean-Michel LEVESQUE
PREVENTION ET COLLECTE DES DECHETS				
Commission Locale d'information et de Surveillance auprès de l'unité de traitement des déchets exploité par la CGECP	CLIS	3	CLIS	Régis LITZELLMANN
			CLIS	Marc DENIS
			CLIS	Laurent LINQUETTE
Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France	ORDIF	1		Régis LITZELLMANN
Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France	CCES	1 T		Régis LITZELLMANN
		1 S		Marc DENIS
SOLIDARITES URBAINES				
Association Convergences Emploi Cergy (support du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)	PLIE	1	CA	Elna CORVIN
Association Pour un Urbanisme Intégré	APUI	2 T	AG	Hervé FLORCZAK
			AG	Elisabeth STROHL
Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles du VO	CIDFF	1	AG	Hawa FOFANA
Centre Hospitalier René Dubos		1 T	CS	Jean-Paul JEANDON
		1 S	CS	Laurent LAMBERT
Comité Local d'information et de Concertation	CLIC	1		Elvira JAOUEN

HUB de la réussite (EX L'Ecole de la deuxième chance)		1 T	AG + CA	Keltoum ROCHDI
		1 S		Thibault HUMBERT
SAUVEGARDE 95		1	AG	Keltoum ROCHDI
SPORT, JEUNESSE, LOISIRS				
Centre d'Information Jeunesse du Val d'Oise	CIJ 95	1	AG	Claire BEUGNOT
AUTRE				
Conseil Départemental de la Sécurité Civile	CDSC	1 T		François DAOUST
		1 S		Gilles LE CAM
Agence de l'Eau Seine Normandie (L'Association des Maires de France désigne le collègue des élus)	AESN	1	Comité	Xavier COSTIL
Syndicat d'Energie des Yvelines	SEY	1 T	CCP	Marc DENIS
		1 S	CCP	Raphaël LANTERI
Ile de France Energies (Ex SEM Energie Positif)		1	AA	Marc DENIS

11. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES DE L'AGGLOMÉRATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

2/ DESIGNE :

Etablissement	Titulaires	Suppléants
CERGY		
Collège des Toulouse	Claire BEUGNOT	
Collège La Justice	Daisy YAICH	
Collège Gérard Philippe	Abdoulaye SANGARE	
Collège Moulin à Vent	Moussa DIARRA	
Collège Les Explorateurs	Elina CORVIN	
Lycée Galilée	Keltoum ROCHDI	
Lycée Jules Verne	Moussa DIARRA	
COURDIMANCHE		
Collège Ste Apolline	Xavier COSTYL	

ERAGNY-SUR-OISE		
Collège Pablo Picasso	Jean Guillaume CARONE	Jennifer THEUREAUX
Collège Léonard de Vinci	Marie - Madeleine COLLOT	Jean Guillaume CARONE
Lycée Auguste Escofier	Jennifer THEUREAUX	Thibault HUMBERT
JOUY-LE-MOUTIER		
Collège Henri Guillaumet	Hamid BACHIR	
Collège Les Merisiers	Linda HELLA	
Lycée L'Hautil	Hervé FLORCZAK	
MENUCOURT		
Collège Frania Eisenbach-Haverland (ex Tallette)	Elisabeth STROHL	
OSNY		
Collège La Bruyère	Tatiana PRIEZ	Christian JOUAN
Lycée Polyvalent Paul Emile Victor	Tatiana PRIEZ	Christian JOUAN
PONTOISE		
Collège Simone Veil	Céline ALVES PINTO	
Collège Nicolas Flamel	François DAOUST	
Collège Jean-Claude Chabanne	Emmanuel PEZET	
Lycée Camille Pissaro	Monique LEFEBVRE	
Lycée Alfred Kasler	Laurent LAMBERT	
SAINT-OUEN-L'AUMONE		
Collège Marcel Pagnol	Annaëlle CHATELAIN	Harlelle LESUEUR
Collège Le Parc	Harlelle LESUEUR	Marie MAZAUDIER
Lycée Technique Jean Perrin	Benoît DUFOUR	Laurent LINQUETTE
Lycée des Métiers de l'Automobile et du Transport	Benoît DUFOUR	Laurent LINQUETTE
Lycée Edmond Rostand	Marie MAZAUDIER	Annaëlle CHATELAIN
VAUREAL		
Collège La Bussie	Lydia CHEVALIER	

Collège Les Toupets	Lydia CHEVALIER	
Lycée Camille Claudel	Lydia CHEVALIER	Philippe MICHEL

pour représenter la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de l'agglomération.

12. DÉLÉGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de déléguer au Bureau et au Président certaines attributions du Conseil,

2/ DIT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, les délégations confiées à ce dernier seront exercées par un Vice-Président dans l'ordre du tableau, en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-17 du CGCT.

3/ RAPPELLE que lors de chaque réunion du conseil, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

13. DÉBAT SUR L'INTÉRÊT D'ÉLABORER ET D'ADOPTER UN PACTE DE GOUVERNANCE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **APPROUVE** le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la CACP et ses communes membres,

14. CRÉATION D'UNE CONFÉRENCE DES MAIRES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **DECIDE** de créer une Conférence des Maires composée du Président de la CACP et des maires des 13 communes membres.

15. RESSOURCES HUMAINES - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ PREND ACTE du montant de l'enveloppe indemnitaire globale pour le Président, les Vice-Présidents et les conseillers membres du Bureau, à hauteur de 45.117,11 € brut mensuel (soit 541 405, 32 € brut annuel),

2/ DECIDE la répartition de la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale entre le Président, les Vice-Présidents et les conseillers membres du Bureau, comme suit :

- Le Président : 115 % de l'Indice brut terminal de la fonction publique,
- Les 15 Vice-Présidents : 42% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Les 10 Conseillers membres du Bureau ayant reçu délégation : 30% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

3/ DECIDE la fixation du montant des indemnités des conseillers sans délégation comme suit :

- Les Conseillers missionnés auprès d'un Vice – Président /Vice – Présidente : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Les Conseillers sans délégation : 4% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chaque Conseiller sans délégation,

4/ DIT QUE les indemnités des élus communautaires prennent effet à compter du 10 juillet 2020, date de l'installation du conseil communautaire et de l'élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers membres du Bureau,

5/ DIT QUE les indemnités de fonction suivront l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

6/ DIT QUE les crédits nécessaires aux dépenses d'indemnités de fonction sont inscrits au Chapitre 65 du budget de la Communauté d'Agglomération.

16. RESSOURCES HUMAINES - ORIENTATIONS ET CRÉDITS OUVERTS AU TITRE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE d'arrêter les grandes orientations du plan de formation des élus, au nombre de huit :

- *« Les fondamentaux de début et de gestion de mandat (statut de l'élu, fonctionnement d'un conseil communautaire, responsabilités de l'élu, intercommunalité, budget, urbanisme, prise de parole, communication, animation de réunions...),*
- *La transition écologique (rénovation énergétique, énergies renouvelables, agricultures biologique et locale, mobilités douces, éducation à l'environnement),*
- *L'aménagement du territoire au travers des enjeux écologiques et sociétaux,*
- *Le développement économique (attractivité, proximité, entrepreneuriat, innovation, tourisme),*
- *L'enseignement supérieur (développement des formations, partenariats institutionnels, rayonnement national et international),*
- *La mobilité (transports en commun, transports doux, gratuité, libre-service, sécurisation),*
- *La solidarité et la cohésion sociale (politique de la ville, lutte contre le chômage, santé),*
- *La démocratie participative (référendum citoyen, conseil citoyen, délégations de services publics) ».*

2/ DECIDE de retenir, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le ministère de l'intérieur.

3/ DECIDE de prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus, conformément aux délibérations prises à cet effet.

4/ DECIDE d'annexer chaque année au compte administratif de la communauté d'agglomération, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à un débat annuel.

5/ DIT QUE les crédits nécessaires aux crédits afférents à la formation des élus sont inscrits au budget, chapitre 65 pour un montant de 16 000€.

17. RESSOURCES HUMAINES - INSCRIPTIONS DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX EMPLOIS DE COLLABORATEURS CABINET

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 5 abstentions le Conseil :

1/ **DECIDE** d'inscrire au budget le montant des crédits nécessaires pour permettre au président de recruter des collaborateurs de cabinet.

2/ **DECIDE** que le montant des crédits inscrits au budget du cabinet est fixé à 310 000€, pour le recrutement de 4 collaborateurs.

3/ **DIT QUE**, conformément à la réglementation, le montant des crédits affectés est déterminé de manière à ce que :

- D'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité.
- D'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence mentionnés au deuxième alinéa.

4/ **DIT QUE** le montant des crédits affectés suivra l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique concerné, du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante et de l'occupation par un fonctionnaire de l'emploi fonctionnel ou du grade administratif selon les dispositions réglementairement définies.

5/ **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

18. FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - RÉPARTITION 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE** d'adopter une répartition du versement dérogatoire au droit commun,

2/ **FIXE** la répartition du reversement pour 2020 entre la Communauté d'agglomération et ses communes à hauteur de 46,34 % pour la CACP et 53,66 % pour les communes,

3/ **FIXE** la répartition du reversement pour 2020 entre les communes en fonction du potentiel fiscal.

19. TAXE DE SÉJOUR - ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE ET DES MODALITÉS DE COLLECTE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 3 abstentions le Conseil :

1/ **DECIDE** de maintenir la perception de la taxe de séjour sur les 13 communes de son territoire :

Cergy, Boisemont, Courdimanche, Éragny, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Vauréal

2/ **DECIDE** d'assujettir tous les hébergements suivants à la taxe de séjour « au réel », c'est-à-dire les natures d'hébergement suivantes (conformément à l'article R 2333-44 du CGCT) :

1. Les palaces ;
2. Les hôtels de tourisme ;
3. Les résidences de tourisme ;
4. Les meublés de tourisme ;

5. Les villages de vacances ;
6. Les chambres d'hôtes ;
7. Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques ;
8. Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air ;
9. Les ports de plaisance ;
10. Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°.

3/ DECIDE de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus ;

4/ DECIDE des périodes de reversement suivantes :

- 1^{er} trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars – Reversement avant le 20 avril ;
- 2^{ème} trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin – Reversement avant le 20 juillet ;
- 3^{ème} trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre – Reversement avant le 20 octobre ;
- 4^{ème} trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre – Reversement avant le 20 janvier de l'année suivante.

5/ FIXE les tarifs à :

CATÉGORIES	Tarif par personne et par nuitée (hors taxes additionnelles)
Palaces	1,90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,90 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,90 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,40 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

6/ ADOPTE le taux de 5% applicable au coût hors taxes par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus.

7/ FIXE le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1€ par jour.

8/ CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

• **Information : Dispositions statutaires**

Conformément à l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Président informe le Conseil communautaire de son l'intention de mettre fin aux fonctions :

- du Directeur Général adjoint Aménagement urbain et Patrimoine bâti,
- et du Directeur Général adjoint Culture Sport et Vie étudiante, Tourisme et Biodiversité et Développement durable.

La séance est levée à 21H45

Fait à Cergy, le 14 septembre 2020
Affiché à l'Hôtel d'agglomération le

15 SEP. 2020

Le Président
Jean-Paul JEANDON



Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 08-2020 mis à disposition du public le **28 SEP. 2020**

